



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DAF4

Dépenses de personnel et Action sociale

RAPPEL DU SERVICE GESTIONNAIRE PAYE COMPÉTENT SELON LE STATUT DE L'AGENT

Service mutualisateur académique de payes du lycée Niépce-Balleure :

- Pour les AED,
- Pour les AEHS de l'académie de Dijon dont l'employeur est le lycée Niépce Balleure (AESH Hors Titre 2),

Service interdépartemental de gestion des AESH (SIG AESH) de la DSDEN de Saône-et-Loire :

- Pour les AEHS de l'académie de Dijon employés par les DSDEN (AESH Titre 2)

Division de ressources humaines (DIRH) du rectorat de Dijon pour les personnels de l'enseignement public :

- **DIRH 1** : personnels non titulaires enseignants du 2nd degré, documentalistes, CPE, PSYEN
- **DIRH 2A** : personnels titulaires enseignants du 2nd degré et documentalistes
- **DIRH 2B** : personnels titulaires PLP, PSYEN, CPE et professeurs d'EPS
- **DIRH 3** : personnels titulaires et non titulaires administratifs, techniques, sociaux et de santé
- **DIRH 4** : personnels d'inspection et de direction
- **DIRH 6** : personnels titulaires et non titulaires enseignants du 1^{er} degré (y compris les directeurs d'écoles)

Division de l'organisation scolaire, de l'enseignement privé et de la prospective (DOSEPP) :

- **DOSEPP 3** : personnels 1^{er} et 2nd degré des établissements relevant de l'enseignement privé.